



Termes et Conditions pour Travaux

CG DE WOODLAB SARL ET dBLAB

Termes et Conditions pour Travaux de Construction

1. Portée des Travaux

Nous, Woodlab sàrl et dBLAB, nous engageons à réaliser les travaux de construction décrits en détail dans le présent contrat. Les parties conviennent des échéanciers approximatifs pour chaque phase des travaux, sujet à ajustement en cas de circonstances imprévues.

2. Conditions Financières

Le client s'engage à payer le prix total des travaux selon les modalités de paiement convenues. Les paiements seront effectués conformément au calendrier prévu et incluront tous les frais et taxes applicables.

3. Responsabilités des Parties

Le client est responsable de fournir tous les permis et autorisations nécessaires pour la réalisation des travaux. Notre entreprise s'engage à exécuter les travaux conformément aux normes de qualité en vigueur et à utiliser des matériaux conformes aux spécifications convenues.

4. Changements et Modifications

Toute modification demandée par le client sera soumise à une évaluation des impacts sur les coûts et les délais. Les parties conviendront des ajustements nécessaires avant d'entreprendre tout changement.

5. Retards et Pénalités

Des pénalités pourront être appliquées en cas de retards imputables à l'une ou l'autre des parties. Les retards résultant de situations indépendantes de la volonté des parties seront exclus de cette disposition

6. Qualité et Garantie

Les travaux seront exécutés conformément aux normes de qualité définies par les réglementations en vigueur. Nous offrons une période de garantie pour les travaux réalisés, et nous nous engageons à remédier à tout défaut dans les limites de cette garantie.

7. Assurances

Nous maintenons une assurance responsabilité civile et couverture appropriée pour les risques liés aux travaux de construction. Les parties reconnaissent que les couvertures d'assurance seront en place pendant toute la durée des travaux.

8. Modalités de Résiliation

Chaque partie peut résilier le contrat conformément aux modalités spécifiées dans le présent accord. En cas de résiliation, les parties conviendront des conséquences financières et logistiques résultantes.

9. Litiges

En cas de litige, les parties s'engagent à suivre une procédure de résolution amiable, qui peut inclure la médiation ou l'arbitrage. Tout litige sera soumis à la juridiction compétente conformément aux lois suisses en vigueur.

10. Confidentialité

Toutes les informations échangées entre les parties seront traitées comme confidentielles et ne seront pas divulguées à des tiers sans consentement mutuel écrit.

11. Acceptation et Signature

En signant le contrat, le client accepte pleinement et sans réserve les présentes conditions générales.

12. Droit Applicable

Le présent contrat est régi par les lois suisses et tout litige qui en découle sera soumis à la juridiction compétente en Suisse.